

## 15 Compte-rendu - atelier sociocratie - mercredi 4 mai 2022

Présents : Jacqueline Louiche, Georges Delenne, Alain Gelis, Françoise Marillaud

Après le tour d'introduction l'objet de cette séance qui correspond à un désir de concret est de proposer une élection sans candidat aux membres du CA, [pour l'AG de 2023](#).

### L'atelier sociocratie propose une élection sans candidat

L'article 13 des statuts demande que l'**assemblée générale** élise 3 ou 4 personnes pour constituer le bureau composé de 4 fonctions principales : présidence, vice-présidence, trésorier, secrétaire.

- Cette élection ne peut se faire suivant la méthode sociocratique de l'élection sans candidat car peu adapté à un groupe très important comme celui d'une AG. Elle présente aussi l'inconvénient de supposer que ces 4 personnes soient bien connus de tous, compétence et adéquation à la fonction.
- Pour cette expérience [on peut interpréter il est nécessaire de réaliser une adaptation à l'article 13 en demandant à l'AG d'élire 3 ou 4 personnes au \*\*CA sans préciser leurs fonctions\*\*](#) . Ces personnes peuvent se présenter comme candidate au CA. Dans ce cas le nombre 3 ou 4 ou plus est à préciser.
- Cela donne le pouvoir à l'AG d'élire des personnes que l'on pense correspondre à ces fonctions mais introduit une procédure qui laisse le le CA préciser qui fera quoi et cela d'une manière que garantit l'élection sans candidat.
- Pour cette expérience, le CA élira avec la procédure de l'élection sans candidat **le président**. Fonction du garant de l'esprit de LVN.
- Pour les 3 autres postes on peut aussi procéder à une élection sans candidat (à décider).

[L'atelier se propose de solliciter le Bureau ou le CA pour présenter oralement cette proposition au cours d'une de leurs réunions par visio](#)

### Autre proposition : la décision par consentement

Le CA peut aussi expérimenter pour une décision pas trop complexe dans un premier temps de pratiquer la décision par consentement. Ici le rôle du facilitateur est important.